

SOS LH 455/11

8242

(1939)

9242

Centre français d'information au Canada

	C.D.	20. 6.39	64 (VIII i)
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		23. 6.39	<i>intéressante</i>
Réponse du M.T.P.		25. 8.39	
	C.D.	30. 8.39	48 XII 1° (c)

Centre français d'information au Canada

30 août 1939

QU. XII - Questions diverses

Centre français d'informations
au Canada

P.V. COURT (1°)

En suite à la lettre du Ministre des Travaux Publics en date du 25 août 1939, le Comité décide d'adhérer au Centre Français d'Informations au Canada, en souscrivant une subvention de 30.000 fr par an pendant 10 ans.

STENO (c) p. 48

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer la dépêche du 25 août 1939, dans laquelle le Ministre, en réponse à la question que nous lui avions posée, nous fait connaître qu'il estime que nous pouvons donner notre adhésion au Centre Français d'Information au Canada, en souscrivant une subvention raisonnable, moins élevée toutefois que celle accordée par les anciens Réseaux à l'Office de Renseignements des Etats-Unis. Cette dernière subvention était de 8.500 fr par Réseau et par an pendant 10 ans, soit, pour l'ensemble des 7 grands Réseaux, 59.500 fr par an.

M. LE BESNERAIS - Nous pourrions fixer le montant de la subvention de ~~la Société Nationale~~ de la Société Nationale au Centre Canadien à 30.000 fr par an, pendant 10 ans, soit au total 300.000 fr.

M. GRIMPRET - Je suis d'accord.

M. LE PRESIDENT - Cette proposition est approuvée.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 30 août 1939

- Questions diverses -

3°) Centre français d'Information au Canada.

595 000 ~ 10 ans 55. u

300 000

30 000 ans

En vue de la séance
du Comité de Direction
du 30 août 1939

(Questions diverses)

Un exemplaire à tous les Membres
du Comité de Direction.

jd

Ministère
des
Travaux Publics

Direction Générale
des
Chemins de fer et
des Transports
1^{er} Bureau

Paris, le 25 août 1939

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer

Par lettre du 23 juin 1939⁽¹⁾, vous m'avez fait connaître
que la Société Nationale était saisie d'une demande d'adhésion
au Centre français d'information au Canada.

Etant donné qu'il s'agit d'une oeuvre d'intérêt général
beaucoup plus que d'intérêt ferroviaire, vous m'avez soumis la
question.

En principe, les règles d'imputation des dépenses de la
S.N.C.F. s'opposent à l'octroi de subventions aux Organismes
ne présentant pas un intérêt direct pour l'exploitation du
chemin de fer mais, étant donné qu'une subvention de même na-
ture a été accordée à l'Office français de renseignements aux
Etats-Unis, il est apparu qu'il pourrait y avoir des inconvé-
nients d'ordre psychologique à adopter une attitude différente
à l'égard des deux pays.

Dans ces conditions, d'accord avec la Mission de Contrôle
financier, j'estime que la Société Nationale pourrait donner
son adhésion au Centre français d'information au Canada en
souscrivant une subvention raisonnable, mais toutefois moins
élevée que celle qui a été accordée par les anciens Réseaux à
l'Office de Renseignements des Etats-Unis.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

signé : A. de MONZIE

(1) manque à la Présence et à la Direction Générale -

20 juin 1939

Questions diverses

i) Centre français d'information
au Canada

Pas de P.V. COURT

STENO p. 64

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai été pressenti par un représentant de son Excellence M. Philippe ROY, ancien Ministre du Canada en France, qui m'a fait part de la création au Canada d'un centre français d'informations analogue à celui qui fonctionne à New-York et a demandé l'adhésion de la Société Nationale. Je vous rappelle que le centre de New-York ~~existe~~, l'office français de renseignements aux Etats-Unis, est présidé par le Maréchal Pétain et comprend notamment, parmi ses membres, M. de Chambrun, Ambassadeur. Ce centre procure des renseignements des ordres les plus variés. Dans sa séance du 1er février 1938, le Comité de Direction a décidé que la Société Nationale prendrait la suite des anciens réseaux qui avaient souscrit/chaque en dix annuités de 8.500 fr. Le Centre d'informations français au Canada se propose une activité analogue et nous demande d'y adhérer. Or, je pense qu'en raison de la politique d'économies que nous pratiquons d'accord avec le Gouvernement, nous serons amenés à exprimer des regrets/.

M. René MAYER.- Si j'étais sûr que le Centre français d'informations au Canada fonctionne aussi bien que l'Office de renseignements français de New-York, je regretterais cette décision. Je suis convaincu, en effet, que le Centre de New-York a rendu les plus grands services.

M. ARON. - Je ne vois pas bien le motif que nous alléguerions pour refuser.

M. LE PRESIDENT. - Le Ministre nous a demandé, en ce qui concerne les subventions de cette nature, de suivre une politique de restrictions. Je n'ai, pour ma part, aucune objection à ce que nous participions en l'espèce, mais je crois que l'octroi d'une subvention irait à l'encontre de la politique en question.

M. RUFFY. - Existe-t-il déjà un bureau de propagande au Canada ?

M. LE BERNERAIS. - Il n'en existe pas. D'ailleurs, la création du Centre ne serait pas sans rapports avec la venue éventuelle des Canadiens en France.

M. LE PRESIDENT. - Je ~~suis~~ tiens à préciser, à mon tour, que le Centre de renseignements de New-York fonctionne très bien : il se compose d'un bureau installé en Amérique et d'un bureau correspondant en France. Tout Américain qui a besoin d'un renseignement d'ordre industriel, culturel, littéraire, commercial, concernant la France n'a qu'à s'adresser à ce Centre : il l'obtient dans les moindres délais. Les fichiers sont remarquablement bien organisés, ce qui permet d'agir avec diligence. En contre-partie, d'ailleurs, un Centre de documentation fonctionne à Paris, qui permet d'obtenir toutes les indications utiles concernant l'Amérique. Il est vrai de dire que le Centre de New-York est beaucoup plus important que celui de Paris, car les Américains en usent davantage, ayant plus souvent à se rendre en France.

M. ARON. - Cette documentation est-elle surtout d'ordre touristique ?

M. LE PRESIDENT.- Elle est aussi bien d'ordre industrielle et artistique que touristique.

M. ARON.- On ne peut donc pas dire qu'une telle activité s'exerce sans lien avec le chemin de fer.

M. LE BESNERAIS.- Certes. Nous nous sommes toujours efforcés de démontrer que les déplacements n'avaient pas exclusivement un caractère touristique et qu'il ne fallait pas limiter la propagande touristique à la seule visite de musées et des sites.

On peut attirer des étrangers en France, non seulement au point de vue du tourisme, mais aussi en raison des échanges industriels et culturels.

M. LE PRESIDENT.- Aussi bien ce sont surtout des renseignements d'ordre technique et industriel qui ont été demandés.

M. RUEFF.- Est-ce que la Légation de France au Canada ne pourrait pas jouer ce rôle ?

M. LE BESNERAIS.- Ce n'est pas du tout la même chose.

M. FILIPPI.- Voici d'ailleurs le but de ce Centre tel que l'expose la notice qui nous a été remise :

"Depuis le 1er mars 1936, fonctionne à Paris et à New-York un Office français de renseignements aux Etats-Unis ; son rôle n'est plus à faire. Cet organisme, dont le Centre français d'information au Canada est le correspondant, répond à des milliers de questions posées par des professeurs, industriels, commerçants, financiers, journalistes, conférenciers, étudiants, etc...

"Ces deux associations : "L'Office français de renseignements aux Etats-Unis" et le "Centre français d'information au Canada" sont autonomes et ont le même but : faire connaître la France, dire la vérité sans faire de propagande, centraliser une documentation étendue et constamment tenue à jour, permettant de fournir à ceux qui en font la demande des renseignements précis sur toute question relative à notre pays. Leur champ d'action s'étend aux questions politiques, économiques, financières, sociales et de culture générale,

leur documentation est à la disposition de ceux qui veulent la consulter : universités, sociétés, journalistes, conférenciers, etc... Les renseignements sont fournis gratuitement, soit oralement, soit par écrit, à la demande des intéressés.

"Cette tâche représente la constitution progressive d'une sorte d'encyclopédie pratique de la vie française sous ses différents aspects".

M. LE PRÉSIDENT.- Comme j'avais proposé de refuser, la question n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour du Comité; si celui-ci envisage l'acceptation, je m'excuse auprès de M. le Commissaire du Gouvernement de ce que la question n'ait pas été mise à l'ordre du jour et en temps utile.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- Je me permets seulement de rappeler que le Ministre tient surtout à ce que, en cette matière, les efforts soient coordonnés. Il existe de nombreux organismes de propagande, le Commissariat du Tourisme, notamment, et beaucoup d'autres. Il faut éviter qu'ils travaillent en ordre dispersé, sans liaison entre eux.

Je n'ai pas d'objection, a priori, à ce que vous examiniez l'éventualité de la participation de la S.N.C.F. à ce Centre d'Information, mais cet examen doit être fait en liaison avec les autres organismes qui s'occupent de tourisme, et cette liaison doit être assurée par l'intermédiaire du Ministre des Travaux Publics.

M. ARON.- En conséquence, ce serait au Ministre des Travaux Publics d'étudier l'affaire, quitte, s'il le juge bon, à demander à la S.N.C.F. une participation financière dans la mesure où il l'estimera nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne faudrait pas trop nous lier vis-à-vis d'autres organismes, car je rappelle que les résultats qu'a donnés jusqu'ici notre collaboration avec le Commissariat du Tourisme ne sont pas très favorables.

M. René MAYER. - Je partage les craintes de M. le Président.

M. ARON. - Mais nous demanderions un droit d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bien ce qui existe pour le Commissariat au Tourisme, mais je n'ai guère de moyen d'agir sur le fonctionnement de cet organisme.

M. ARON. - Dans le cas présent, nous n'avons que ~~une~~ alternative d'étudier la question à fond afin de voir ce dont il s'agit et si nous avons intérêt à donner notre adhésion, ou ^{de}refuser de suite par principe.

M. BOUFFANDEAU. - Nous subventionnons le Centre de New-York ?

M. GRIMPRET. - Oui, mais il y avait un engagement antérieur des Réseaux.

M. LE BESNERAIS. - Je trouve gênant de subventionner l'Office de New-York et de ne rien faire pour le Centre d'Information du Canada.

M. René MAYER. - On pourrait donner une subvention moins élevée au Canada.

M. LE PRÉSIDENT. - Voulez-vous que nous ajournions à huitaine l'examen de la question ? D'ici là, nous pourrions obtenir des renseignements complémentaires.

M. FILIPPI. - Je crois qu'il serait difficile d'avoir des renseignements plus complets.

M. ARON. - En matière de subvention, je crois que l'essentiel est d'éviter d'encourager les œuvres qui n'ont

d'autre but que de satisfaire la vanité de quelques uns.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas le cas pour l'Office de New-York.

M. ARON. - J'en suis certain. J'estime d'ailleurs qu'autant nous devons nous défier du foisonnement des œuvres mutualistes, autant, lorsqu'il s'agit du prestige national et d'une organisation sérieuse, sommes-nous en droit d'y collaborer et que c'est là d'ailleurs notre intérêt.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - En somme, le Comité serait disposé à donner son concours, mais il faudrait au préalable que le Ministre des Travaux Publics ait fait le tour de la question.

M. RUEFF. - Nous ne devons examiner cette question que sous l'angle de l'intérêt direct qu'elle présente pour la Société Nationale. ^{Si} Nous devons en retirer un supplément de trafic, nous devons y participer. Mais s'il s'agit d'un organisme destiné à la propagande française en général, il doit être subventionné sur d'autres fonds que ceux de la Société Nationale.

M. René MAYER. - Ces organismes rendent certainement des services au point de vue de la propagande française en général. Mais ils en rendent aussi au point de vue de notre trafic.

M. RUEFF. - Pour ce qui est des questions d'ordre économique, nous avons le Service des attachés commerciaux.

M. René MAYER. - Ces Services sont parfois moins bien outillés que les organisations privées.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- C'est sans doute une question ~~xxxxxxx~~ de crédits.

M. LE PRESIDENT.- Il faut tenir compte de ce que certaines industries, qui subventionnent ces organismes privés, ne verseraient pas leur argent à l'Etat.

M. RUFFE.- Elles versent à l'Etat sous forme d'impôt.

M. BOUFFANDEAU.- Quelquefois, les services d'Etat fonctionnent mieux que les organismes privés, même en matière de commerce et d'exportation.

M. LE PRESIDENT.- Je ne critique pas les services d'Etat, puisque j'ai été fonctionnaire pendant 40 ans, mais il n'est pas possible que l'Etat ne peut pas tout faire et il y a place pour les initiatives privées.

En définitive, je propose de ne pas rejeter a priori la demande qui nous est présentée.

Je demande à M. le Commissaire du Gouvernement de bien vouloir s'informer de l'avis du Ministre et nous inscrirons cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. FILIPPI.- Nous pourrions envoyer une lettre au Ministre dans ce sens, en lui rappelant que nous subventionnons déjà le Centre d'Information de New-York.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-

Comité de Direction

-:-:-

Séance du 20 juin 1939

-:-:-

Questions diverses

- Centre français d'information au Canada.